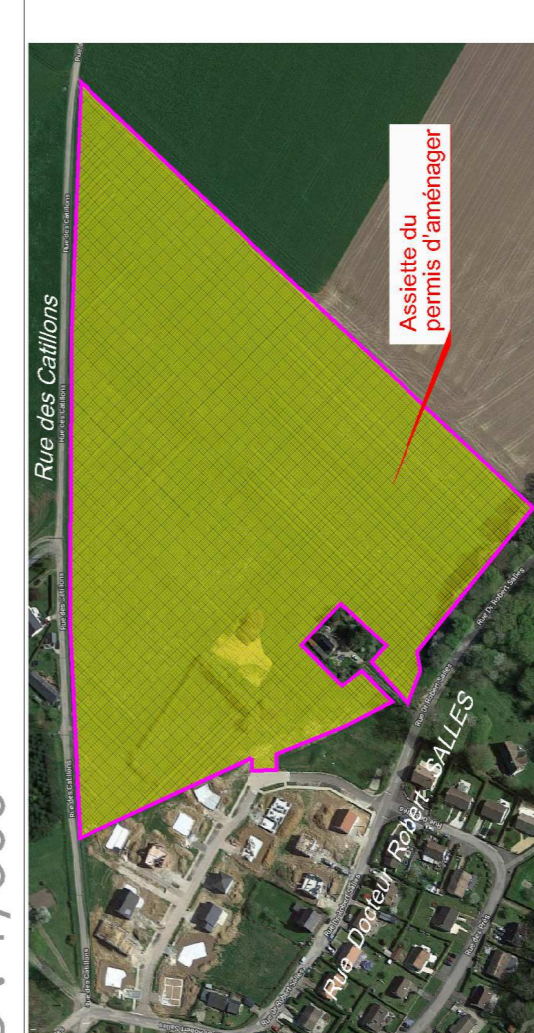


- LEGENDE EXISTANT**
- Contour de l'emprise du permis d'aménager
 - Clôture
 - symbole ouvrage existant
 - symbole ouvrage moyen
 - cadastre
 - lignes de propriété
 - référence cadastrale
 - référence cadastrale
 - borne nouvelle
 - borne ancienne
 - Cote altimétrique (le nivellement est la topographie d'après l'IGN (France))
 - Cote de niveau (le nivellement est la topographie d'après l'IGN (France))
 - Maître de l'ouvrage
 - Plot de talus

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
 COMMUNE DE BARENTIN

Rue du Docteur Robert Salles
 Rue des Carillons
 Rue Simone Veil
 Parcelles cadastrées en section AH n° 25, 26, 98, 99, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, et 133p
 Résidence "Les Hauts du Viaduc" (Tranche 2)

PERMIS D'AMENAGER
 Plan de composition d'ensemble
 Echelle : 1/500



Plat de référence	INDEX	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Version initiale tranche 2	10/07/2018
AVP	B	Compléments demandés par la maire et la communauté de commune	15/04/2019
PRO	C		
DCE	D		
EXE	F		
	G		

130217-PA-TRANCHE 2.dwg
 Dossier n°130217
 Les situations sont rattachées au NCF - Système IGN (168)

MAIRIE DE BARENTIN
 76100 BARENTIN
 02.32.50.59.51

AGENCE Géomètre-expert
 10000 PARIS
 02.32.40.05.13
 06.32.50.59.51

SODREZ Normandie
 14000 CAEN
 02.32.71.01.09
 06.32.51.18.32

ÉCOLENGE
 14000 CAEN
 02.32.71.01.09
 06.32.51.18.32

Stéfano Bordehore
 14000 CAEN
 02.32.71.01.09
 06.32.51.18.32

Indice de cavité souterraine n°118
 est réduit à 10 m de rayon après investigation
 Zone de non-sollicitation

LEGENDE PROJET

- Emplacement des accès
- Emplacement des accès réalisés en béton par l'aménageur (zone inconstructible et non cote coté voirie)
- Espaces verts
- Chaussée aménagée
- Accès / chemin piétons
- Accès empiétement et engazonner
- Pavés métallique
- Rondins
- Enrochement
- Cote altimétrique projet
- Arbres de haulejet
- Haie champêtre à la charge de l'aménageur
- Massif de plantes vivaces rustiques
- Plantations de plantes hélophyles, en bouquet, dans les noues et bassins
- Plantations d'arbustes en bouquet
- Plantations de vivaces au niveau du fil d'eau de ruissellement
- Semis de graines pour future prairie fleurie
- Talus à créer à la charge de l'aménageur

voir article 5 et 11
 du règlement PA 10

voir charte paysagère PA 8

Nota : les superficies et les cotations cadastrales sont données uniquement à titre indicatif.
 Ces-ci ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de M. Maxime LEFEBVREUR,
 Géomètre-Expert ou sein de la société AGEOE, tant que les opérations de bornage n'auront pas abouti.